

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	68 (1996)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	Europan : deux projets à Neuchâtel
<b>Autor:</b>	Schärer, Cédric / Lhériaux, Yves
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-129476">https://doi.org/10.5169/seals-129476</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Lauréat

## GOT MILK

La disposition proposée par le projet confère au lieu une identité nouvelle et en accroît la lisibilité dans une situation urbaine confuse. L'intégration des données historiques et topographiques est subtilement faite. Ainsi, la Serrière n'est pas artificiellement portée à la surface par l'emploi de moyens mécaniques, mais voit son importance pour le site soulignée par la création d'un espace vide qui rappelle la présence du ruisseau.

Les limites du projet réagissent naturellement aux éléments majeurs des bâtiments alentours (cité ouvrière, etc.). Il crée dans le vallon de la Serrière une barrière visuelle et évite de simuler des continuités spatiales qui n'existent plus.

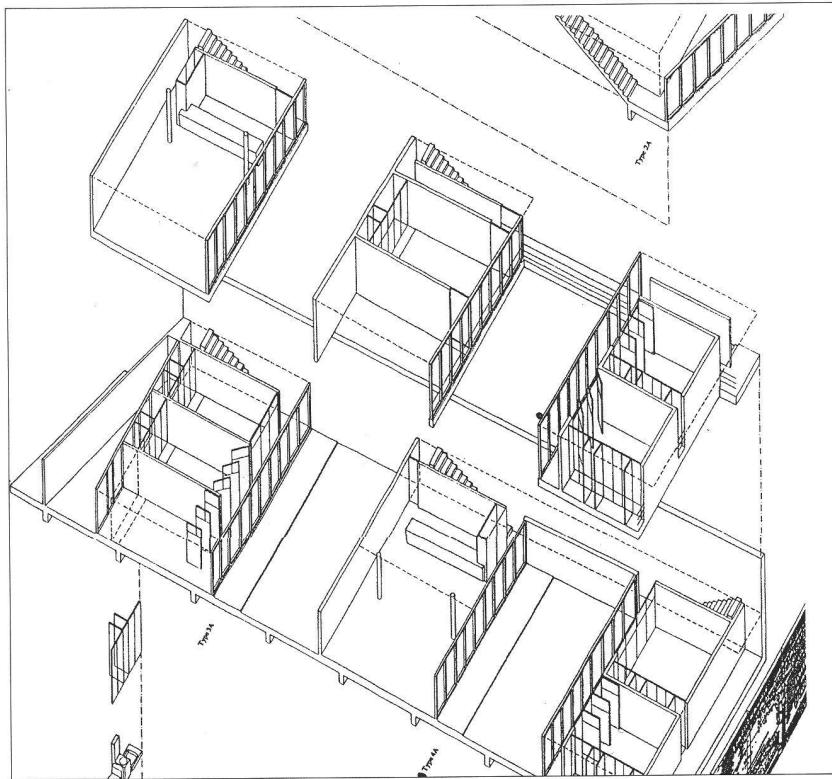
Le bâtiment proposé, avec sa forme introvertie, répond aux exigences du programme imposé pour ce lieu qui connaît un problème de bruit important. Sur les quatre étages de l'édifice, les deux premiers sont destinés à une utilisation publique et commerciale (commerces de proximité, bibliothèque, etc.) tandis que les deux derniers étages, organisés autour de cours, proposent des logements res-

semblant à ceux d'un motel. Cette solution offre un ensemble d'affectations approprié aux caractéristiques et options du lieu.

Bien que le projet traite uniquement le terrain situé à l'intérieur du péri-

mètre restreint et qu'il ne touche donc nullement l'infrastructure environnante, il peut conférer au lieu une nouvelle unité.

Cédric Schärer



Mention

## BLEU VERT

Les auteurs du projet partent du constat que le site est le point de tension où la vallée rejoint la plaine, où convergent des structures hétéroclites

et où le lac, caché par l'autoroute paraît soudain du regard.

La force du programme est avant tout de redonner une entité à la vallée de la Serrière pouvant retrouver une force d'autonomie urbaine. La forme en U des bâtiments fermant le bas de la val-

lée sur une place publique réaffirme le point central par une part d'activités à caractère public permettant de faire converger les chemins piétonniers et de les amener au bord du lac, le long de la rivière en passant sous l'autoroute.

Les volumes situés le long de l'autoroute comprennent des surfaces de bureaux, avec possibilité d'implantation d'entreprises. Les rez-de-chaussée, dirigés sur la place publique, sont pourvus de magasins. Les logements en duplex se répartissent grâce à un système de coursives dans un élément situé à l'est du complexe. Les parties des séjours sont dirigées à l'ouest sur une cour intime, protégée du bruit. L'actuel Hôtel du Dauphin doit garder sa fonction et même faire l'objet d'un agrandissement.

La qualité du projet réside dans son interprétation judicieuse du site et dans la solution urbanistique proposée. Les constructions situées dans le périmètre d'aménagement sont conformes et peuvent être réalisées. Toutefois, sur le plan architectural, les auteurs ont présenté peu d'idées convaincantes.

Yves Lhériaux

